

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1741 :

Mise à disposition d'un local au profit de l'association Club Olympique de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

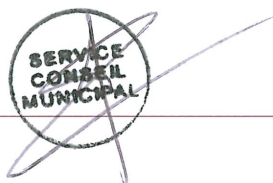
ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Service de transmission en préfecture
974 22 20 000 / 20241021-35-1741-DE
Date de transmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1741 : Mise à disposition d'un local au profit de l'association Club Olympique de Saint-Pierre.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée, que le Club Olympique de Saint-Pierre a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un local administratif pour leur fonctionnement et pour la mise en place de leurs activités.

Les projets initiés et menés par cette association répondent aux objectifs déterminés dans ses statuts ayant pour vocation la promotion des activités physiques et sportives et participent d'une manière générale à développer l'animation du territoire et présentent un intérêt public en participant pleinement au dynamisme de la politique sportive locale.

La Commune a réalisé sur le complexe sportif de Terre-Sainte, un équipement répondant aux attentes des associations qui gravitent dans le complexe. C'est un bâtiment composé de quatre bureaux de 9,5m², une salle de réunion de 31m² et d'un sanitaire adapté pour les PMR.

Vu l'exposé des motifs,

Il y a lieu de formaliser le soutien de la Ville au travers d'une convention entre le Club Olympique de Saint-Pierre, en fixant les modalités de ce partenariat.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, la convention de mise à disposition des locaux à usage sportif à titre gratuit.**
- **De l'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

